Envoyé en préfecture le 02/11/2023

Reçu en préfecture le 02/11/2023

Publié le 02/11/2023

ID: 080-218000099-20231025-DELIB2023102504-DE

Commune d'AILLY-SUR-NOYE Conseil Municipal du 25 octobre 2023 Extrait du registre des délibérations

n° 2023-10-25-04

Date de la convocation

19/10/2023

Convoqués: 23

Présents: 14

Représentés: 3

Absents: 6

OBJET:

Ressources Humaines

Action sociale pour le personnel L'an deux mil vingt trois, le vingt-cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Maryse-Corrinne ROSE, Anne-Marie LATEUR, Gérard LEROY, Sonia DOUAY, Vincent DAINE, Pascale GIRARD, Richard BENOIT, Frédéric PINOIT et Céline TAMPIGNY

Étaient représentés : Patrick BERMOND par Jean-Noël LECOINTE, Annie COCHET par Maryse-Corrinne ROSE, Edith DELBEY par Sonia DOUAY

Étaient absents : Paolo MARCELO, Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Marylène FRANZ, Marie-Hélène MARCEL et Sébastien VILLAIN

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de distribuer aux agents de la commune un panier garni.

Compte tenu de l'inflation actuelle, il propose d'augmenter la valeur du panier garni de 10%, pour une valeur totale de 120 €.

Il précise que les produits composants ce panier garni seront achetés chez les commerçants de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE:

Pour: 16 votes

Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Maryse-Corrinne ROSE, Anne-Marie LATEUR, Gérard LEROY, Sonia DOUAY, Vincent DAINE, Céline TAMPIGNY, Patrick BERMOND, Annie COCHET, Edith DELBEY, Richard BENOIT et Frédéric PINOIT

1 abstention : Pascale GIRARD

Décide :

- D'approuver la distribution d'un panier garni aux agents de la commune dans le cadre des fêtes de fin d'année, d'une valeur maximale de 120 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y reportant.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance Jean-Noël LECOINTE

Le Maire Pierre DURAND